



CC en Donziais (Siren : 245804471)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Donzy
Arrondissement	Cosne-Cours-sur-Loire
Département	Nièvre
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	21/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Thierry FLANDIN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	18, rue du général Leclerc
Numéro et libellé dans la voie	boîte postale 20
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58220 DONZY
Téléphone	
Fax	
Courriel	cdc-en-donziais@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	3 834
Densité moyenne	13,31

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Cessy-les-Bois (215800483)	113
58	Châteauneuf-Val-de-Bargis (215800640)	574
58	Ciez (215800772)	387
58	Colméry (215800814)	345
58	Couloutre (215800897)	223
58	Donzy (215801028)	1 641
58	Menestreau (215801622)	124
58	Perroy (215802091)	176
58	Sainte-Colombe-des-Bois (215802364)	116
58	Saint-Malo-en-Donziois (215802521)	135

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
- Autres énergies <i>interventions dans l'étude et la création de zones de développement éolien ou toutes autres zones ou secteurs d'énergies renouvelables</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>Assainissement autonome : à l'usage du service public d'assainissement non collectif (SPANC). La mise aux normes des installations relève uniquement des particuliers.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>. Elimination des déchets et des ordures ménagères ( collecte, traitement et élimination ), à l'exception de la collecte des encombrants et des décharges de classe III qui restent de la compétence des communes.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>. Elimination des déchets et des ordures ménagères ( collecte, traitement et élimination ), à l'exception de la collecte des encombrants et des décharges de classe III qui restent de la compétence des communes.</i>
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale <i>. Intervention dans le domaine social et de la santé : Les projets et les actions dans le domaine social sont considérés d'intérêt communautaire dès lors qu'ils s'adressent potentiellement à des bénéficiaires résidant dans toutes les communes de la communauté de communes et qu'ils contribuent à assurer une solidarité entre les habitants de</i>

*l'ensemble du territoire communautaire. jú Services de proximité. jú Aide au maintien domicile des personnes dépendantes. jú Politique de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance. jú Politique de l'insertion et de l'emploi destination de tous les publics concernés. jú Favoriser le maintien des services de la santé sur le territoire. jú Aide au fonctionnement du centre social cantonal. Toute intervention en faveur des autres associations locales reste du domaine communal.*

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Promotion et aménagement des zones d'activités situées sur le territoire communautaire : jú Zone d'activité de la croix Arnay Donzy. jú Zone d'activité de la fringale Perroy. jú Zones d'activités futures de l'ensemble du territoire.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*La communauté de communes contribuera au développement économique de l'espace communautaire avec, notamment les actions suivantes : . Aides directes ou indirectes visant la promotion, la création et le renforcement des activités commerciales, artisanales, agricoles et industrielles : jú Aménagement ou création de commerces ruraux, ces commerces doivent être les derniers de ce type dans la commune. Ils doivent viser à maintenir une activité existante ou à la création d'une nouvelle activité. jú Aide à l'investissement du véhicule de tournée subordonnée à la création ou au maintien de tournées rurales et à la participation des autres entités territoriales.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*. Création, aménagement et équipement de nouveaux locaux à vocation artistique et culturelle. La gestion de l'ensemble de ces équipements présents et à venir reste de la compétence des communes, selon les mêmes modalités qui régissent les rapports entre bailleurs et au sens du code civil. . Soutien à l'animation culturelle et sportive : Sont d'intérêt communautaire : les manifestations ayant lieu sur cinq communes du territoire minimum ou qui, par leurs renommées, dépassent les frontières du Donziais et contribuent à sa promotion. Favoriser l'ouverture culturelle et sportive des jeunes du territoire. Sont d'intérêt communautaire, les actions inscrites dans les projets pédagogiques des écoles primaires et maternelles et du collège tels que, spectacles culturels, classes découvertes et séjours linguistiques, ainsi que l'aide au fonctionnement des associations ou coopératives s'y rattachant. Soutien au fonctionnement de l'école de musique intercommunale.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*. Sont déclarées d'intérêt communautaire la construction et la réparation des équipements sportifs structurants : #8594; Piscine de Donzy. #8594; COSEC de Donzy. #8594; Equipements et installations sportifs des communes de Donzy et Châteauneuf Val de Bargis. #8594; Toute construction neuve. La gestion de l'ensemble de ces équipements présents et à venir reste de la compétence des communes.*

- Etablissements scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

#### Développement touristique

- Tourisme

*. Tourisme et développement touristique : #8594; Mise en œuvre de toute initiative tendant à favoriser le développement touristique. #8594; Aides directes ou indirectes à l'Office de Tourisme intercommunal. #8594; Information et promotion du territoire. #8594; Incitation financière à la création d'hébergement touristique et à leurs mises aux normes.*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes (OPAH, PLH,...) y compris le financement des actions s'y rattachant et votées par la communauté.*

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

. Partage de personnels de la CDC et destination de communes : À la demande des communes, la communauté de communes En Donziais pourra proposer par convention le recrutement et le partage de personnels techniques et/ou administratifs entre les collectivités et/ou la CDC.

- Acquisition en commun de matériel

- Autres

1) Aménagement de l'espace : Sont considérées d'intérêt communautaire les actions ci-dessous désignées et ayant pour but l'amélioration de l'espace en améliorant les conditions de vie des habitants de la communauté de communes : . Aménagement et entretien des chemins de randonnée, rattachés au PDIPR, et des parcours de pêche reliant l'ensemble des communes du territoire. . Etudes et aménagement des rivières de la Nièvre et du Nohain ainsi que de leurs affluents sur l'ensemble des communes du territoire. . Aménagement d'infrastructures d'intérêt communautaire facilitant le développement économique et touristique. . Dépenses liées à la construction du collège : À Remboursement des emprunts contractés lors de la construction du collège

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)